

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1143

8 mai 2008

SOMMAIRE

Beaubourg Participations, S.A.	54838	Mediator S.A.	54821
Big Six S.A.	54818	MEIF II Swiss Holdings S.à r.l.	54824
BT Construction S.à r.l.	54856	Multi-Projects S.A.	54819
Carassin Investments S.A.	54831	Old Rise Real Estates S.A.	54825
Château de Puycharnaud S. à r. l.	54825	Patris S.A.	54818
Compagnie Générale de Réassurance (Lux)	54852	Piémont S.A.	54849
CONSORTS B, société civile	54859	Plastiform Holding S.A.	54855
Diagonal TG S.à r.l.	54828	Profoot S.A.	54821
Emerging Markets Investment Fund	54826	Provence Investissement S.A.	54854
Estrella S.A.	54824	Recipe Holding S.A.	54818
Eurofund Properties Corp. S.A.	54825	Refuge Invest, S.A.	54851
Eurofund Properties Corp. S.A.	54824	Richardson Investments Bordeaux S.à r.l.	54852
European Fund Administration	54823	Rising Star	54821
European Fund Administration	54823	Rock Ridge RE 16	54851
Fiat Finance S.A.	54826	Rock Ridge RE 29	54864
Fillbox S.A.	54834	Rock Ridge RE 31	54828
Fillbox S.A.	54851	Rome Holdco S.à r.l.	54828
FINBEL Re	54824	RS Lux Sàrl	54826
Fläkt Woods Holding S.à r.l.	54823	Stable II S.à r.l.	54862
Gea S.A.	54838	Stardust S.A.	54822
Golder Investments S.A.	54841	Systems Advisers Group S.A.	54822
Green Side Holding S.A.	54825	Terra-Nova, s.à r.l.	54831
Index Luxembourg S.A. Holding	54819	Transnational Financial Investments S.A.	54826
Iris Investments S.A.	54820	TR Marketing & Consulting S.A.	54822
ITS BENELUX (IT Solutions Benelux) S.A.	54819	Tully S.A.	54827
Kwadrinvest Holding	54820	UBS Strategy Fund Management Compa- ny S.A.	54864
Landmark Aviation FBO Luxembourg ...	54831	Wise Services S.à r.l.	54834
Lodestone Management Consultants S.A.	54820	Zamin S.à r.l.	54857

Big Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 80.468.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend à l'unanimité la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société sera:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Ilja Wouters / Peter Bresseleers

Administrateur / Administrateur / Administrateur Délégué

Lucien Voet

Référence de publication: 2008052211/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Recipe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 104.690.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd. / Paramount Accounting Services Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers / Lucien Voet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008052209/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Patris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 68.138.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd. / Paramount Accounting Services Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers / Lucien Voet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008052210/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Index Luxembourg S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 91.740.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd. / Paramount Accounting Services Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers / Lucien Voet

Administrateur / Administrateur Délégué / Administrateur

Référence de publication: 2008052212/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05554C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

ITS BENELUX (IT Solutions Benelux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 104.086.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd. / Paramount Accounting Services Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers / Lucien Voet

Administrateur Délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008052213/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Multi-Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 80.816.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd. / Paramount Accounting Services Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers / Lucien Voet

Administrateur / Administrateur Délégué / Administrateur

Référence de publication: 2008052214/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Iris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 98.896.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd. / Paramount Accounting Services Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers / Lucien Voet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008052215/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05558. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Kwadriinvest Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 98.679.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008 .

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd. / Paramount Accounting Services Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers / Lucien Voet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008052216/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05540. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Lodestone Management Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 112.015.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008052217/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Rising Star, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 60.902.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008052218/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06721. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Profoot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 84.270.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008052219/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Mediator S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 28.542.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008052220/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06715. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Stardust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 60.903.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008052221/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06736. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

TR Marketing & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 112.042.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008052222/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06743. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Systems Advisers Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 68.587.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008052223/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06748. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Fläkt Woods Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.132.

Par résolution signée en date du 31 mars 2008, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Carl SVERDRUP, avec adresse au 40, Affolternstrasse, 8050, Zurich, Suisse, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Gérard BECQUER
- Eric CHASSAGNADE
- Angelo FALAGUERRA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052225/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

EFA, European Fund Administration, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 56.766.

Société Anonyme constituée le 15 octobre 1996 suivant publication au Mémorial n ° 25 du 23 janvier 1997.

Les comptes annuels consolidés de EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A., arrêtés au 31 décembre 2007 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 12 mars 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

European Fund Administration, Société Anonyme
Christophe Bécue
Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008052242/3345/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05689. - Reçu 115,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

EFA, European Fund Administration, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 56.766.

Société Anonyme constituée le 15 octobre 1996 suivant publication au Mémorial n ° 25 du 23 janvier 1997.

Les comptes annuels sociaux de EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A., arrêtés au 31 décembre 2007 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 12 mars 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

European Fund Administration, Société Anonyme
Christophe Bécue
Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008052240/3345/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05692. - Reçu 115,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

FINBEL Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 57.518.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008051354/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04769. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Estrella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 45.449.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/4/08.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051981/717/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03709. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Eurofund Properties Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 110.420.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008052233/2741/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

MEIF II Swiss Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.708.

La nouvelle adresse de Klaus THALHEIMER, Gérant B, est la suivante: 15, Am Kirchberg, 60431, Francfort, Allemagne.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Référence de publication: 2008052224/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Château de Puycharnaud S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.222.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052226/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03906. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Eurofund Properties Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 110.420.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008052232/2741/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Old Rise Real Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 46.046.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.04.08.

Signature.

Référence de publication: 2008052235/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03404. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Green Side Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 46.501.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/4/08.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051982/717/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03032. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Emerging Markets Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.018.

Le bilan du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P Morgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration

Signature

Référence de publication: 2008052360/13/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05147. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Fiat Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008052355/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03470. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Transnational Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 34.227.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008052359/6053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05143. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

RS Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5544 Remich, 11, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 122.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008051369/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} avril 2008, réf. DSO-CP00003. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080056744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Tully S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 104.286.

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TULLY S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.286 (NIN 2004 2222 799),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 105 du 4 février 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1146 du 13 juin 2007,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-).

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico KRUCHTEN, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

et qui désigne comme secrétaire Monsieur René SCHAWEL, juriste, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francis WELSCHER, comptable, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société TULLY S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur René FALTZ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: N. KRUCHTEN, R. SCHAWEL, F. WELSCHER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 avril 2008, Relation: ECH/2008/485. — Reçu douze euros € 12,00.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 avril 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008052935/201/54.

(080058303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Rock Ridge RE 31, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.008.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique de Rock Ridge RE 31 (la "Société"), a décidé comme suit:

- de mettre fin au mandat de Mr. Julien Leclerc, né le 28 juin 1977 à Virton, (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052472/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05851. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Diagonal TG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 112.595.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008052372/202/12.

(080057277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Rome Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 404.800,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.936.

In the year two thousand eight, on the eleventh of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Saratoga Limited, a company governed by the laws of Isle of Man, whose registration office is at 69, Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1 JE,

Paladin Partners I, a partnership established under the laws of the Isle of Man, with principal office at 69, Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1JE, whose general partner is Cheyson Partners Limited.

Both here represented by Miss Laure Gérard, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of two proxies given on March 7, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name Rome Holdco S.à r.l., with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 121.936 (the "Company"), incorporated by a notarial deed, on November 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 23, 2007, number 26.

The articles of associations of the Company have been lastly amended further to an extraordinary general meeting held on January 25, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 26, 2007, number 984.

II. The Company's share capital is fixed at four hundred thirteen thousand six hundred British Pounds Sterling (GBP 413,600.-) divided into fully paid up shares with a nominal value of twenty British Pounds Sterling (GBP 20.-) each, of three different classes A, B and C, subdivided in 5 series 1 to 5 as follows: 2,714 class A1 shares, 2,714 class A2 shares, 2,714 class A3 shares, 2,714 class A4 shares, 2,714 class A5 shares, 1,334 class B1 shares, 1,334 class B2 shares, 1,334 class B3 shares, 1,334 class B4 shares, 1,334 class B5 shares, 88 class C1 shares, 88 class C2 shares, 88 class C3 shares, 88 class C4 shares, 88 class C5 shares.

III.- The shareholders resolve to decrease the Company's share capital by an amount of eight thousand eight hundred British Pounds Sterling (GBP 8,800.-), to reduce it from its current amount of four hundred thirteen thousand six hundred British Pounds Sterling (GBP 413,600.-) to four hundred four thousand eight hundred British Pounds Sterling (GBP 404,800.-) by the cancellation of 88 class C1 shares, 88 class C2 shares, 88 class C3 shares, 88 class C4 shares, 88 class C5 shares of twenty British Pounds Sterling (GBP 20.-) each. The amount of eight thousand eight hundred British Pounds Sterling (GBP 8,800.-) will be reimbursed to Saratoga Limited, prenamed.

IV. - Pursuant to the above decrease of capital, article 5, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Capital. First paragraph.** The subscribed capital of the Company is set at four hundred four thousand eight hundred British Pounds Sterling (GBP 404,800.-) divided into fully paid up shares with a nominal value of twenty British Pounds Sterling (GBP 20.-) each, of two different classes A and B, subdivided in 5 series from 1 to 5 as follows: 2,714 class A1 shares, 2,714 class A2 shares, 2,714 class A3 shares, 2,714 class A4 shares, 2,714 class A5 shares, 1,334 class B1 shares, 1,334 class B2 shares, 1,334 class B3 shares, 1,334 class B4 shares and 1,334 class B5 shares.»

V.- The shareholders resolve to:

1) Change the Company's first financial year-end to the thirty first of May of each year, the accounting year having started on November 21, 2006 closing on the thirty first of May 2007. The following year started on June 1, 2007 and will end on May 31, 2008.

2) Amendment of the article 24 of the Company's articles of association pursuant to the above change of financial year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 24. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first of June of each year and ends on the thirty first of May of the subsequent year.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated decrease of capital are estimated at EUR 1,500.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Comparaissent:

Saratoga Limited une société régie par le droit de l'île de Man, ayant son siège social au 69, Athol Street, Douglas, Isle de man;

Paladin Partners I, un partnership régi par le droit de l'île de Man, ayant son siège social au 69, Athol Street, Douglas, Isle de man, et dont le général partner est Cheyson Partners Limited,

Toutes les deux ici représentées par Mlle Laure Gérard, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 7 mars 2008.

Lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination Rome Holdco. S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 121.936 (la «Société»), constituée suivant acte notarié le 21 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 26 en date du 23 janvier 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 25 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 mai 2007, numéro 984.

II.- Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre cent treize mille six cents Livres Sterling (GBP 413.600,-) divisé en parts sociales entièrement libérées ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GPB 20,-) chacune, de trois catégories différentes A, B et C, subdivisées en 5 séries de 1 à 5, réparties comme suit: 2.714 parts sociales de catégories A1, 2.714 parts sociales de catégories A2, 2.714 parts sociales de catégories A3, 2.714 parts sociales de catégories A4, 2.714 parts sociales de catégories A5, 1.334 parts sociales de catégories B1, 1.334 parts sociales de catégories B2, 1.334 parts sociales de catégories B3, 1.334 parts sociales de catégories B4, 1.334 parts sociales de catégories B5, 88 parts sociales de catégorie C1, 88 parts sociales de catégorie C2, 88 parts sociales de catégorie C3, 88 parts sociales de catégorie C4, 88 parts sociales de catégorie C5.

III.- Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de huit mille huit cents Livres Sterling (GBP 8.800,-) pour le faire passer de son montant actuel de quatre cent treize mille six cents Livres Sterling (GBP 413.600,-) à quatre cent quatre mille huit cents Livres Sterling (GBP 404.800,-) par l'annulation de 88 parts sociales de catégorie C1, 88 parts sociales de catégorie C2, 88 parts sociales de catégorie C3, 88 parts sociales de catégorie C4, 88 parts sociales de catégorie C5, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GPB 20,-) chacune. Le montant de huit mille huit cents Livres Sterling (GBP 8.800,-) sera remboursé à Saratoga Limited, précitée.

IV.- Suite à la résolution susmentionnée, l'article 5, paragraphe premier, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital. Paragraphe 1^{er}.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre cent quatre mille huit cents Livres Sterling (GBP 404.800,-) divisé en parts sociales entièrement libérées ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GPB 20,-) chacune, de deux catégories différentes A et B, subdivisées en 5 séries de 1 à 5, réparties comme suit: 2.714 parts sociales de catégories A1, 2.714 parts sociales de catégories A2, 2.714 parts sociales de catégories A3, 2.714 parts sociales de catégories A4, 2.714 parts sociales de catégories A5, 1.334 parts sociales de catégories B1, 1.334 parts sociales de catégories B2, 1.334 parts sociales de catégories B3, 1.334 parts sociales de catégories B4 et de 1.334 parts sociales de catégories B5."

IV.- Les associés décident de:

1) Changer la fin de l'exercice social de la Société au trente et un mai de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 21 novembre 2006 s'étant clôturé le trente et un mai 2007. L'exercice suivant a commencé le 1^{er} juin 2007 et se terminera le 31 mai 2008.

2) En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 24 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 24. Année Sociale.** L'exercice social de la Société commence le premier juin de chaque année et se termine le trente et un mai de l'année suivante».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nuls préjudice à la somme de EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'à la demande des comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais la version anglaise fera foi.

Dont procès verbal fait et passé à Luxembourg, les mêmes jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. GÉRARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008, Relation: LAC/2008/10577. - Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008050725/242/131.

(080055686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Carassin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 57.191.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 10 avril 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société CARASSIN INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane Junck, vice-présidente, et liquidateur Maître Emilie Waty, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

P. Maître Emilie Waty

Le liquidateur

Signature

Référence de publication: 2008052206/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Terra-Nova, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 20, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 94.849.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 10 avril 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société TERRA-NOVA s. à r.l, avec siège social à L-1272 Bertrange, 20, rue de Bourgogne, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane Junck, vice-présidente, et liquidateur Maître Emilie Waty, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Pour extrait conforme

P. Maître Emilie Waty

Le liquidateur

Signature

Référence de publication: 2008052207/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05572. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Landmark Aviation FBO Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 136.273.

—
In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of March,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Landmark FBO, LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware (U.S.A.) and having its registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, U.S.A., filed with the Office of the Secretary of State of Delaware under registration number 4457865,

here represented by Lauren Harris, attorney residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of Landmark Aviation FBO Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136.273, and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 29 January 2008. The articles of association of the Company have not yet been modified.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, (the "Sole Shareholder") may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1) Increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, up to thirty thousand euro (EUR 30,000.-) by the issuance of seventeen thousand five hundred (17,500) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

- 2) Subsequent amendment of article 6 (Share Capital - Shares) of the articles of incorporation of the Company; and
- 3) Miscellaneous.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, up to thirty thousand euro (EUR 30,000.-) by the issuance of seventeen thousand five hundred (17,500) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The seventeen thousand five hundred (17,500) new issued shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder and have been fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) such that said cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as proven to the undersigned notary.

The cash contribution of seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proxyholder is authorized to subscribe such new shares in the name and on behalf of the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder decides that, further to the foregoing resolution, article 6 (Share Capital - Shares) of the articles of incorporation of the Company is modified and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty thousand euro (EUR 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the reading of this document to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, said person signed this deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ont comparu:

Landmark FBO, LLC, une limited liability company régie selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis) et ayant son siège social à c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, U.S.A., immatriculée à l'Office of the Secretary of the State of Delaware sous le numéro 4457865

représentée en l'occurrence par Lauren Harris, attorney, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'intégralité du capital social de Landmark Aviation FBO Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 136.273, et ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée conformément à un acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 29 janvier 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été encore modifiés.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ("Associé Unique") peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, à un montant de trente mille euros (30.000,- EUR) par l'émission de dix-sept mille cinq cents (17.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 6 (Capital Social - Parts Sociales) des statuts de la Société; et

3. Divers.

L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, à un montant de trente mille euros (30.000,- EUR) par l'émission de dix-sept mille cinq cents (17.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Les dix-sept mille cinq cents (17.500) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites par l'Associé Unique et entièrement libérées par paiement en numéraire pour un montant total de dix-sept mille cinq cents euros (17.500,- EUR), de sorte que ladite somme est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport en numéraire de dix-sept mille cinq cents euros (17.500,- EUR) est entièrement affecté au capital social.

Le mandataire est autorisé à souscrire ces nouvelles parts au nom et pour le compte de l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de la modification subséquente de l'article 6 (Capital Social - Parts Sociales) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (30.000,- EUR) représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Coûts et frais

Les coûts, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront assumés par la Société suite au présent acte, sont estimés à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date citée au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Après lecture du présent document au comparant, connu du notaire par nom de famille, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARRIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2008. Relation: LAC/2008/11835. — Reçu quatre-vingt-sept euros et cinquante cents (87,50. - €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 MARS 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008052174/211/118.

(080057903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Fillbox S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.231.

Les comptes annuels au décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008052228/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02012. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Wise Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 137.823.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

M^e Julien Leclère, Avocat à la Cour, né le 28 juin 1977 à Virton, Belgique, résidant à L-1632 Luxembourg, 27, rue Glück, et

M^e Vivian Walry, Avocat à la Cour, né le 4 janvier 1978 à Cambrai, France, résidant à L-8181 Kopstal, 31, rue de Mersch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Wise Services S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est l'exécution des opérations comptables et fiscales ainsi que de tous services administratifs pour les sociétés visées à l'article 2 (2) c) de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable, telle que modifiée.

3.2. La Société peut accomplir toutes transactions et opérations (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par la loi luxembourgeoise, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par la loi luxembourgeoise, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

M^e Julien Leclère, prénommé, déclare avoir souscrit à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales et d'avoir entièrement libéré lesdites parts sociales par versement en espèces de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250.-).

M^e Vivian Walry, prénommé, déclare avoir souscrit à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales et d'avoir entièrement libéré lesdites parts sociales par versement en espèces de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250.-).

Il résulte de ce qui précède que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire des associés

Et aussitôt, l'assemblée générale extraordinaire des associés, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M^e Julien Leclère, prénommé;

- M^e Vivian Walry, prénommé.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LECLERE, V. WALRY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008, Relation: LAC/2008/13565. — Reçu à 0,5%: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008052118/211/200.

(080057832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Gea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 94.062.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.04.08.

Signature.

Référence de publication: 2008052239/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03414. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Beaubourg Participations, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 137.837.

STATUTS

L'an deux mille et huit, le trente et un du mois de mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Alex Sulkowski, conseiller fiscal, demeurant à 15, rue Nicolas Brücher, L-5692 Elvange, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg; agissant en nom personnel, et

2. FLANDRIN INVESTISSEMENTS S.A., une société anonyme Soparfi établie et existant au Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 98.412

ici représenté par Monsieur Alex Sulkowski, prénommé, en vertu d'une procuration établie sous seing privé le 26 mars 2008. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre préliminaire: définitions

"AGA", désigné l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

"Statuts", désigne les statuts de la Société, tels qu'établis par l'acte constitutif de la Société et tels que modifiés ultérieurement.

"Conseil", désigne le conseil d'administration en fonction de la Société.

"Société", désigne la société anonyme établie par les Statuts sous la dénomination de BEAUBOURG PARTICIPATIONS, S.A.

"AGE", désigne l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

"Loi", désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement.

Titre 1^{er} : Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est par les présentes formé une société anonyme sous la dénomination de "BEAUBOURG PARTICIPATIONS, S.A." régie par la Loi ainsi que par les Statuts.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg suivant les dispositions applicables de la Loi.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à huit cent mille Euro (€ 800.000,-) représenté par quatre cents (400) actions ordinaires et quatre cents (400) actions privilégiées sans droit de vote, d'une valeur nominale de mille Euro (€ 1.000,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Les actions sont cessibles à tout moment et sont sujettes à un droit de préemption comme décrit ci-après.

L'actionnaire qui désire céder ses actions doit notifier son intention au conseil d'administration de la Société en précisant l'identité du cessionnaire et le prix convenu. Le conseil d'administration doit dans les huit (8) jours notifier par lettre recommandée ces informations à tous les actionnaires inscrits au registre des actionnaires à ce jour.

Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur offre dans les trente (30) jours par lettre recommandée au conseil d'administration et à l'actionnaire cédant à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

Si plusieurs actionnaires souhaitent exercer leur droit de préemption sur la vente proposée, les titres cédés leur sont attribués proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Au cas où aucun actionnaire ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus, l'actionnaire cédant est libre de céder les actions à la personne indiquée dans sa proposition initiale et aux conditions y contenues.

La violation des paragraphes qui précèdent entraîne la nullité de la cession.

Le contrôle du respect de la procédure est exercé par le commissaire aux comptes qui effectue son contrôle d'office ou sur demande d'un actionnaire.

Le droit de préemption décrit par cet article 6 ne joue pas pour des transferts d'actions en ligne directe.

Titre III: Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de quatre (4) membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle, divisé en deux catégories d'administrateurs dénommés respectivement "Administrateur de Catégorie A" et "Administrateur de Catégorie B".

Le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 8. Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président.

Le Conseil se réunit sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du Conseil.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 9. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale. Le Conseil est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs comprenant la signature d'au moins un Administrateur de Catégorie A, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil en vertu de l'article 11 des Statuts.

Art. 11. Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre V: Assemblée générale annuelle

Art. 14. L'AGA se réunit au siège de la Société ou en tout autre endroit au Luxembourg, tel qu'indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'AGA a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Les actions privilégiées sans droit de vote auront droit à un premier dividende représentant un pour cent (1%) de leur valeur nominale. Elles participent ensuite à toute distribution supplémentaire de dividende dans la même proportion que les actions ordinaires.

Titre VII: Dissolution, liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'AGE.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'AGE qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Les actions privilégiées sans droit de vote auront droit à une première distribution du boni de liquidation à concurrence de un pour cent (1%) de leur valeur nominale. Elles participent ensuite à toute distribution supplémentaire de boni de liquidation dans la même proportion que les actions ordinaires.

Titre VIII: Disposition générale

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première AGA se tiendra en 2009.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. FLANDRIN INVESTISSEMENTS S.A., prénommée, deux cents actions ordinaires	200
2. FLANDRIN INVESTISSEMENTS S.A., prénommée, quatre cents actions privilégiées sans droit de vote	400
3. Monsieur Alex Sulkowski, prénommé, deux cents actions ordinaires	<u>200</u>
Total: huit cents actions	800

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de huit cent mille d'Euro (€ 800.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi.

54841

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ huit mille Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en AGE.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Norbert Becker, consultant, demeurant à 40, rue des Genêts, L-8131 Bridel, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg;

- Monsieur Alex Sulkowski, conseiller fiscal, demeurant à 15, rue Nicolas Brücher, L-5692 Elvange, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg;

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Max Becker, juriste, demeurant à 16, rue de Prettange, L - 7396 Hunsdorf, né le 2 juin 1980 à Luxembourg
- Mademoiselle Tanja Sulkowski, institutrice, demeurant à 15, rue Fanny Schumacher, L-3565 Dudelange, née le 12 mai 1980 à Luxembourg;

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, avec adresse professionnelle à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'AGA de l'année 2012.

5. Le siège social de la Société est établi à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ZULKOWSKI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008, Relation: LAC/2008/13584. - Reçu à 0,5 %: quatre mille euros (4000 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008052804/211/185.

(080058233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Golder Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.807.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight on the eleventh of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Quebec Nominees Limited, a company duly incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 3483, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

Being represented by Meike Lakerveld, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I.- Name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the firm name of "Golder Investments S.A.".

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in- and outside the country.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000), divided into three hundred and ten (310) registered shares with a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each, fully paid up (by 100 %).

Art. 6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder(s) and subject to legal conditions.

Art. 7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Directors, board of directors, statutory auditor

Art. 9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V.- General meeting of shareholders

Art. 15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Tuesday of June, at 11.00 A.M., and for the first time in 2009.

Art. 17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

Art. 18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI.- Business year, distribution of profits

Art. 19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2008.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII.- Dissolution, liquidation

Art. 21. Dissolution, liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII.- Applicable law

Art. 22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the 310 shares as follows:

1. Quebec Nominees Limited	310 shares
Total: three hundred and ten shares	310 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
2. The following have been elected as Directors of the Company for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:
 - a) Bart Zech, born in Putten (Belgium), on the 5th of September 1969, residing at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès
 - b) Frank Walenta, born in Geneva (Switzerland), on the 2nd of February 1972 residing at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès
 - c) Jorrit Cromptvoets, born in Voorst (Netherland), on the 16th of May 1972 residing at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès
3. The statutory auditor will be Galina Incorporated, with registered office at R.G. Hodge Plaza, Wickams Cay 1, Tortola (BVI), registered at Tortola under number 313825.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Quebec Nominees Limited, une société soumise au droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

Etant représentée par Meike Lakerveld, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la "Société").

Titre I^{er} .- Dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "Golder Investments S.A."

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le

siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000 €), divisé en trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Euro (100 €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

Art. 6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administrateurs, conseil d'administration, réviseurs d'entreprises

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut

également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mardi du mois de juin, à 11 h 00 heures, et pour la première fois en 2009.

Art. 17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2008.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 21. Dissolution, liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII.- Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trois cent dix (310) actions comme suit:

Quebec Nominees Limited	310 actions
Total: trois cent dix actions	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euro.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013
 - a) Bart Zech, né à Putten (Belgique), le 5 septembre 1969, demeurant à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès
 - b) Frank Walenta, né à Genève (Suisse), le 2 février 1972 demeurant à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès
 - c) Jorrit Cromptoets, né à Voorst (Pays Bas), le 16 mai 1972 demeurant à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès
3. Est nommée commissaire aux comptes Galina Incorporated, ayant son siège à R.G. Hodge Plaza, Wickams Cay 1, Tortola (BVI), enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 313825.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. LAKERVELD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2008. Relation: LAC/2008/10979. - Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 MARS 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008052112/211/424.

(080057519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Piémont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 95.459.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Christopher REID, demeurant à Rua Nove de Julho 711, Chacara Filinha, 04739-010 Sao Paulo, Brésil, représenté par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme PIEMONT S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.459, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1007 du 30 septembre 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme PIEMONT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent vingt mille euro (120.000,- EUR), représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société PIEMONT S.A.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société PIEMONT S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société PIEMONT S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII. - Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mr. Christopher REID, residing in Rua Nove de Julho 711, Chacara Filinha, 04739-010 Sao Paulo, Brazil, here represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société anonyme) PIEMONT S.A., with registered office at L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B number 95.459, was incorporated by deed of the undersigned notary on the 2nd of September 2003, published in the Mémorial C number 1007 of the 30th of September 2003.

II.- That the capital of the company PIEMONT S.A., pre-named, presently amounts to one hundred and twenty thousand euro (120,000.-EUR), represented by twelve thousand (12,000) shares with a par value of ten euro (10,- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the prenamed company PIEMONT S.A.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company PIEMONT S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company PIEMONT S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately eight hundred and fifty euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster. On the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: TASKIRAN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2008. Relation GRE/2008/1535. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050690/231/88.

(080055754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Fillbox S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.231.

Les comptes annuels au décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008052230/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03533. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Rock Ridge RE 16, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.242.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique de Rock Ridge RE 16 (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052477/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Refuge Invest, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 20, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008052378/202/12.

(080057375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

COGERE, Compagnie Générale de Réassurance (Lux), Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.758.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE GENERALE DE REASSURANCE (LUX), Société Anonyme

FOYER ASSURANCES S.A. / FOYER S.A.

Administrateur / Administrateur

Marc LAUER / François TESCH

Référence de publication: 2008052362/2096/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08650. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Richardson Investments Bordeaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.982.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1) Mr. Carl Alexander RICHARDSON, company director, born on February 27, 1974 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

2) Mr. Martyn Ford RICHARDSON, company director, born on May 31, 1969 in Stourbridge (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

3) Mr. Lee Scott RICHARDSON, company director, born on July 17, 1972 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

4) Mr. Simon Andrew Megginson CORNER, director, born on October 17, 1950 in Nuneaton (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East,

all represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), 3, route de Luxembourg, by virtue of four proxies given by delegation under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "RICHARDSON INVESTMENTS BORDEAUX S.A R.L.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 100.982, incorporated by deed of M^e Tom METZLER, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 25, 2004, published in the Mémorial C number 751 of July 22, 2004, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary, on March 27, 2008, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolution:

Resolution

Paragraph seven of article thirteen of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 13. paragraph 7.** The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte oui précède:

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) Monsieur Carl Alexander RICHARDSON, administrateur de société, né le 27 février 1974 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

2) Monsieur Martyn Ford RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 31 mai 1969 à Stourbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

3) Monsieur Lee Scott RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1972 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

4) Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER, administrateur de sociétés, né le 17 octobre 1950 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East,

tous représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-6130 Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), 3, route de Luxembourg, en vertu de quatre procurations données par délégation sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "RICHARDSON INVESTMENTS BORDEAUX S.A R.L.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.982, constituée par acte de M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 751 du 22 juillet 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 mars 2008, non encore publié au Mémorial C,

et que les comparants ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'alinéa sept de l'article treize des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13. alinéa 7.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de quatre cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2007, Relation GRE/2008/1627. — Reçu douze euros 12-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008052873/231/92.

(080058386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Provence Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 44.150.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of March.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by its director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, having its registered office at Apia Samoa, itself represented by its director, Mrs. Rika MAMDY, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- the company "PROVENCE INVESTISSEMENT S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 44.150), having its registered office at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, was incorporated by a notarial deed on May 18, 1993, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C of 1993, number 401, page 19231. The articles of incorporation have been modified by a deed under private seal December 14, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 767 of May 21, 2002.

- The capital amount is stated at EUR 31.036,27 (thirty-one thousand thirty-six euros twenty-seven cents) divided into 1.252 (one thousand two hundred and fifty-two) shares without a par value;

- The appearing person declares that NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, is the sole shareholder and holder of all the shares of PROVENCE INVESTISSEMENT S.A.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company PROVENCE INVESTISSEMENT S.A.

- It has knowledge of the articles of incorporation of the company and it is perfectly aware of the financial situation of the company.

- It gives full discharge, in connection with their functions, to the directors and the statutory auditor until the present date.

- It is vested, in its capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to its person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company PROVENCE INVESTISSEMENT S.A.

The books, accounts and documents of PROVENCE INVESTISSEMENT S.A., will be safekept for a period of five years in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son directeur, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son directeur, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société "PROVENCE INVESTISSEMENT S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 44.150), ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, a été constituée suivant acte notarié en date du 18 mai 1993, publié au Mémorial

Recueil des Sociétés et Associations C numéro 401 de 1993, page 19231 et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé, en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 767 du 21 mai 2002.

- La société a actuellement un capital social de EUR 31.036,27 (trente et un mille trente-six euros vingt-sept cents) représenté par 1.252 (mille deux cent cinquante-deux) actions sans désignation de valeur nominale.

- La comparante déclare que NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions de la société PROVENCE INVESTISSEMENT S.A.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société PROVENCE INVESTISSEMENT S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société PROVENCE INVESTISSEMENT S.A.

Les livres et documents comptables de la société PROVENCE INVESTISSEMENT S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008, Relation: LAC/2008/13621. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008050682/242/81.

(080055728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Plastiform Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.622.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le premier avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société REMMIE HOLDINGS INC., ayant son siège social au 2nd Floor, Marcy Building, Purcell Estate, 2416 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro BVIBC 382157,

ici dûment représentée par Monsieur Marc PROSPERT, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme holding PLASTIFORM HOLDING S.A., (ci-après la "Société"), avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63.622, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 427 du 13 juin 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1491 du 16 octobre 2002.

- Que le capital social était antérieurement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire instrumentant le registre des actions avec les transferts afférents lequel a immédiatement été annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société PLASTIFORM HOLDING S.A..

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros (650,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PROSPERT, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2008. Relation GRE/2008/1575. - Reçu douze euros (12 €)

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050688/231/56.

(080055746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

BT Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 89.618.

L'an deux mille huit, le sept janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur François BRANDAO SOARES, employé privé, demeurant à L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs;
- 2) Monsieur Joaquim DUARTE TEIXEIRA, ouvrier, demeurant à L-3429 Dudelange, 296, route de Burange; et
- 3) Madame Elisabeth GONÇALVES TEIXEIRA, sans état particulier, demeurant à L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs.

Les personnes mentionnées sous 2) et 3) sont ici représentées par Monsieur François BRANDAO SOARES, mentionné sous 1), en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants (ci-après mentionnés les «Associés») déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée BT CONSTRUCTION, S.à r.l., avec siège social à L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 89.618, constituée sous la dénomination «SOBRATEX, S.à r.l.» aux termes d'un acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en date du 24 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1708 du 29 novembre 2002; et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 novembre 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil C.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social à concurrence de trente-sept mille quatre cent et un EUROS (EUR 37.401) pour porter son montant actuel de douze mille six cents EUROS (EUR 12.600) à cinquante mille et un EUROS (EUR 50.001) par la création et l'émission de mille sept cent quatre-vingt et une (1.781) nouvelles parts de vingt et un EUROS (EUR 21) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Les Associés décident à l'unanimité d'accepter la souscription des nouvelles parts sociales par Monsieur François BRANDAO SOARES, précité qui déclare souscrire les mille sept cent quatre-vingt et une (1.781) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces d'un montant total de trente-sept mille quatre cent et un EUROS (EUR 37.401).

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente-sept mille quatre cent et un EUROS (EUR 37.401) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisés, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cinquante mille et un EUROS (EUR 50.001), divisé en deux mille trois cent quatre-vingt et une (2.381) parts sociales de vingt et un EUROS (EUR 21,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cent EUROS (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Brandao Soares, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 janvier 2008, LAC/2008/1555. — Reçu cent quatre -vingt-sept euros un cent à 0,5%: 187,01€.

pr Le Receveur Francis Sandt (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 Janvier 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008050726/202/55.

(080055720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Zamin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.759.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of January.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) MAYFLOWER S. à r. l., having its registered office at 6A, route de Trèves, L - 2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.981, and

2) FONCIERE CG & ASSOCIES SA, having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.813,

Both of them here represented by Mrs Sylvie LEXA, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of two proxies, given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing persons, acting in her hereabove stated capacities and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, declaring to act in their capacity as the sole shareholders (the "Shareholders") of ZAMIN, S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.759 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by deed of the undersigned notary dated on November 5, 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1287 of December 3, 2003 and amended by deed of the undersigned notary on March 4, 2004, Mémorial

C, Recueil des Sociétés et Associations number 498 of May 12, 2004 have required the undersigned notary to state their resolutions as follows:

Resolutions

The Shareholders decide to transfer the registered office of the company from L - 1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt to 6A, route de Trèves, L - 2633 Senningerberg and to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad".

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the persons appearing, acting in her hereabove capacities, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) MAYFLOWER S. à r.l., avec siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 94.981, et

2) FONCIERE CG & ASSOCIES S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 101.813,

tous deux ici représentés par Madame Sylvie LEXA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes, es-qualités qu'elle agit et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarant agir en leur qualité de seuls associés (les «Associés») de ZAMIN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L -1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.759 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.287 en date du 3 décembre 2003 et modifié par acte dudit notaire en date du 4 mars 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 498 du 12 mai 2004, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolutions

Les Associés décident de transférer le siège social de la société de L - 1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt au 6A, route de Trèves, L -2633 Senningerberg et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, es-qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 janvier 2008. LAC / 2008/3656. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 mars 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008050727/202/84.

(080055753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

CONSORTS B, société civile.

Siège social: L-8131 Bridel, 40, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg E 3.872.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Norbert Becker, consultant, demeurant à 40, rue des Genêts, L-8131 Bridel, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg;

2. Monsieur Max Becker, juriste, demeurant à 16, rue de Prettange, L-7396 Hunsdorf, né le 2 juin 1980 à Luxembourg tous deux (2) ici représentés par Monsieur Alex Sulkowski, conseiller fiscal, demeurant à 15, rue Nicolas Brucher, L-5692 Elvange, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 26 mars 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société civile particulière dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe une société civile particulière (la "Société") qui a pour objet principal a pour objet l'acquisition, l'exploitation, la gestion et la mise en valeur d'un patrimoine de participations, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement la réalisation de cet objet, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Art. 2. La Société existe sous la dénomination de "CONSORTS B, société civile".

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi à Bridel, à l'endroit à fixer par les associés en assemblée générale.

Titre II. - Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent mille Euro (€ 400.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de quatre cents Euro (€ 400,-) chacune.

Les parts sociales sont entièrement libérées.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Les parts seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément unanime des associés.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la Société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente Société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la Société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la Société

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés et toujours révocables par elle. Leur mandat est à durée indéterminée.

Art. 11. Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Ils ont notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs: ils administrent les biens de la Société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations; ils touchent les sommes dues à la Société à tel titre et pour telle cause que ce soit, ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi toutes ventes, traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, et toutes mainlevées d'inscriptions hypothécaires, privilèges et droits de résolution, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent déléguer les pouvoirs qu'ils jugeront appropriés pour l'administration courante de la Société et l'exécution de ses décisions.

Ils peuvent en outre conférer à telle personne que bon lui semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 12. La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant pour toutes opérations.

Titre IV. - Assemblée générale, Année sociale

Art. 13. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 17 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les trois quarts au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 15. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé à l'article 17 des statuts.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 16. L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes les propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la Société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêt ou par action, constituées ou à constituer.
- La transformation de la Société en société de toute autre forme.
- L'extension ou la restriction de l'objet social.

Dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents.

- La nomination et la révocation de gérants.

La nomination et la révocation de gérants ne peut être décidée qu'à l'unanimité des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'entre eux.

Titre VI. - Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les comparants ès-qualités qu'ils agissent, déclarent souscrire aux mille (1.000) parts comme suit:

Associé	Parts	Nominal (€)
1. Monsieur Norbert Becker, prénommé	500	200.000.-
2. Monsieur Max Becker, prénommé	500	200.000.-
Total:	1.000	400.000.-

Ces parts ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100 %) par des apports en espèces, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Pro fisco

A l'attention du Receveur de l'enregistrement compétent, la société se réfère à l'article 6 paragraphe 2) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la suite, qui prévoit une réduction de moitié pour les apports à des sociétés familiales.

La société est constituée sous la forme d'une société civile, forme expressément visée à l'article 7 de la loi prémentionnée.

Le degré de parenté entre les associés, requis par l'article 7 de la loi prémentionnée, est le suivant:

1. Monsieur Norbert Becker,
2. Monsieur Max Becker, descendant en ligne directe.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille cinq cents Euro.

Réunion en assemblée générale

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Norbert Becker, prénommé.

La Société sera valablement engagée par la signature de son unique gérant.

- 2) Le siège de la Société est établi à 40 rue des Genêts, L-8131 Bridel,.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ZULKOWSKI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008. Relation: LAC/2008/13586. - Reçu à 0,5 %: mille euros (1000 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 AVRIL 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008052816/211/156.

(080058278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Stable II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 137.134.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mil huit, le vingt février.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Maître Nuala DOYLE, avocate, demeurant à Luxembourg.

Laquelle, a exposé ce qui suit:

En date du 6 février 2008, Maître Paul Bettingen, précité a reçu sous le numéro 27.758 de son répertoire, un acte de constitution de la société à responsabilité limitée dénommée «Stable II S.à r.l.» ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B.

Or la requérante déclare par les présentes avoir constaté:

- des erreurs de type matérielle et dactylographique dans la version française du préambule et des articles cinq, dix, onze, treize, seize et dix-sept des statuts,
- une erreur dans la version française des statuts concernant la numérotation des articles dès l'article seize, et
- une erreur dans l'orthographe du nom d'un des gérants de classe B dans la version anglaise de l'assemblée générale des associés.

Par la présente, la soussignée, agissant en qualité de mandataire du souscripteur à l'acte de constitution du 6 février 2008 en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par ledit souscripteur aux termes d'une procuration donnée sous seing privé, demeurée annexée audit acte requiert les rectifications comme suit.

1 °) Il conviendra de lire dans la version française les articles cinq, dix, onze, treize, seize et dix-sept des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000,-) représenté par cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes».

« **Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société et sont soit gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») soit gérants de classe B (les «Gérants de Classe B»), dont au moins un Gérant de Classe A sera résident luxembourgeois et au moins un Gérant de Classe B ne sera pas résident luxembourgeois.

Tous les gérants résidant au Luxembourg seront des Gérants de Classe A et les non résidents luxembourgeois des Gérants de Classe B.

Les gérants sont élus par résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés, étant entendu que ce gérant sera présenté de la même manière que celui dont le mandat est devenu vacant».

« **Art. 11.** Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des conseils de gérance et des assemblées des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants au siège de la Société, sauf avis contraire dans la convocation.

Le Président sera tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis de convocation écrit sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour une réunion du conseil de gérance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil de gérance que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée et si au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion et avec au moins la voix d'un Gérant de Classe A et celle d'un Gérant de Classe B.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion

peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un fac-similé, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Chaque année, au moins une réunion du conseil de gérance sera tenue à Luxembourg, au cours de laquelle tous les membres du conseil seront physiquement présents, afin de discuter de la gestion et des investissements de la Société».

« **Art. 13.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments».

« **Art. 16.** L'exercice social commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante».

« **Art. 17.** Chaque année, en date du trente septembre, les comptes sont arrêtés et il est dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous amortissements, dépenses, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il est inférieur de dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus est distribué entre les associés. Cependant les associés peuvent décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale».

Pour autant que de besoin, il convient de lire les articles sous le titre E EXERCICE SOCIAL - BILAN - REPARTITIONS portent les numéros 16 et 17 et sous le titre F DISSOLUTION - LIQUIDATION les numéros 18 à 19.

2 °) Il conviendra de lire le préambule des statuts comme suit:

«A COMPARU

Stable I S.à r.l., ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Maître Nuala DOYLE, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 février, 2008.»

3 °) Il conviendra de lire dans la version anglaise de l'assemblée générale des associés le nom du second gérant de classe B comme suit:

"Mr. Raphael L. de Balmann, born on August 25, 1975 in New York, U.S.A., with professional address at 959 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, CA 94404, USA."

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Doyle, Karine Reuter.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 février 2008. LAC / 2008 / 8948. - Reçu 12€.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008052943/7851/123.

(080058119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Rock Ridge RE 29, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.013.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique de Rock Ridge RE 29 (la "Société"), a décidé comme suit;

- de mettre fin au mandat de Mr. Julien Leclerc, né le 28 juin 1977 à Virton, (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052475/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05853. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

UBS Strategy Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 36.898.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Strategy Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052347/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02285. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.